



RÈGLEMENT FOULÉES 2023



Article 1- ORGANISATION

Les Foulées halluinoises 2023 se dérouleront le dimanche 8 octobre 2023 à partir de 9h30. Elles sont organisées par la municipalité d'Halluin et le club Athlétisme Halluin Val de Lys.

Epreuve	Distance	Catégories acceptées	Heure départ
Course 1	5km label régional	A partir de cadet(te)s et plus	9h30
Course 2	10km label régional	A partir de cadet(te)s et plus	10h15
Course 3	2km	Benjamins- Minimes	11h30
Animation 4	8mn +ou-1km	Poussins	11h40

Article 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

a) Catégories d'âge :

Toutes catégories à partir de Cadet(te)s (nés en 2008 et avant) pour la course 1 - 5km

Toutes catégories à partir de Cadet(te)s (nés en 2008 et avant) pour la course 2 - 10km

Benjamin(ne)s et Minimes (nés entre 2009 et 2012) pour la course 3 – 2km

La « course 4 » est une animation sans classement réservée aux poussins et petits accompagnés de leur parents

b) Certificat médical ou licence :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport , la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un pass « j'aime courir » délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.

-ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation délivrée par une fédération uniquement agréée :

FCD : fédération des clubs de défense

FFSA : fédération française du sport adapté

FFH : fédération française handisport

FSPN : fédération sportive de la police nationale

ASPTT : fédération sportive des ASPTT

FSCF : fédération sportive et culturelle de France

FSGT : fédération sportive et gymnique du travail

UFOLEP : union française des œuvres laïques d'éducation sportive

Sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition.

Ou **pour les majeurs** un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Ou **pour les mineurs** : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports (https://www.ahvl.com.fr/file/Questionnaire_sante_mineur.pdf). Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de **six mois**

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue)

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

c) droit d'inscription :

Les 500 premières inscriptions sur le 5 ou le 10km sont gratuites jusqu'au 30 septembre 2023

Course choisie :	<input type="checkbox"/> 1 - 5km 5€ (Licencié FFA) - 7€ (autres)	INSCRIPTIONS PAYANTES
	<input type="checkbox"/> 2 - 10km 8€ (Licencié FFA) - 10€ (autres)	
	<input type="checkbox"/> 3 - 2km Gratuit mais Licence ou Questionnaire de santé dûment rempli par les parents ou Certificat médical obligatoire	

Course 4 : Inscriptions sur place gratuites (courses sans classement, ni chronométrage, certificat médical non nécessaire)

ce droit d'inscription donne droit à un tee shirt manches courtes pour la course 1 et manches longues pour la course 2. Sur les courses 3 et 4 chaque participant recevra à l'arrivée un cadeau.

d) athlètes handisport :

A priori les athlètes handisport sont acceptés évidemment pourtant il faut savoir pour des raisons de sécurité et vu la topologie du parcours nous ne pouvons pas accepter les athlètes en fauteuil.

e) mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation et pour la course 4 qui est une animation sans classement ni chronométrage ils peuvent être accompagnés par leurs parents.

f) modalités d'inscription

Pour les inscriptions plusieurs possibilités :

- au salon des sports d'Halluin au jardin de la Paix le samedi 9 septembre de 10h à 17h30 au stand AHVL
- par courrier à Christian Lasou, 137 avenue Poincaré, 59700 MARCQ-EN-BARŒUL avant le 30 septembre 2023 (cachet de la poste faisant foi)
- par internet sur le site **<https://www.njuko.net/fouleeshalluinoises2022>** jusqu'au 5 octobre minuit
- au stade Wancquet les mardi et jeudi de 18h à 20h à partir du 6 septembre
- et enfin le samedi 8 octobre à la salle A. Faidherbe à Halluin de 11h à 19h
- **ATTENTION : Pas d'inscription le jour de la course**

g) retrait des dossards :

Le retrait des dossards se fera à la salle A.Faidherbe à Halluin, le samedi 7 octobre de 11h à 19h et le dimanche matin à partir de 8h

Les coureurs en litige inscrits par courrier ou par internet devront présenter leur certificat médical ou licence

ATTENTION : Cession de dossard : Tout engagement est personnel .Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

h) limite d'horaire

Pour des raisons de sécurité l'organisation se réserve le droit de stopper les concurrents à un passage supérieur à 1h à la fin du 2ème tour sur le 10km, le dossard(et/ou la puce) sera retiré par un membre de l'organisation .Les concurrents considérés comme hors course,

Article 6 - CONSIGNES

ATTENTION : il n'y a pas de consigne et comme le circuit est totalement fermé à la circulation, il est recommandé aux coureurs et accompagnants d'arriver assez tôt (au moins une heure avant leur course) et/ou si possible en tenue. La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de perte ou de vols des objets laissés dans la salle Faidherbe,

Article 7 - ASSURANCES

A l'occasion de cette course les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MACIF. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence . Il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer

Article 8 - SECOURS

L'assistance médicale est confiée à la Protection civile

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours, Un poste de secours sera situé sur la place avec une ambulance en cas d'urgence.

Article 9 - RÉCOMPENSES

- Sur la course 1, 5km – Tee-shirt manches courtes à chaque participant.

Récompenses aux premiers minimes et cadet(te)s ainsi qu'aux trois premiers hommes et femmes au scratch

Primes :

5km SCRATCH HOMMES

Performance	<16'	<17'
1 ^{er}	200 €	150 €
2 ^{ème}	150 €	100 €
3 ^{ème}	100 €	50 €

5km SCRATCH FEMMES

Performance	<20'	<21'
1 ^{ère}	200 €	150 €
2 ^{ème}	150 €	100 €
3 ^{ème}	100 €	50 €

- Sur la course 2, 10km – Tee-shirt manches longues à chaque participant.

Récompenses aux premiers juniors (F/H) et espoirs (F/H)

aux premiers M1-M2, M3-M4, M5-M6 Femme et Homme

ainsi qu'aux trois premiers hommes et femmes au scratch

Toutes les primes sont cumulables.

10km SCRATCH HOMMES

Performance	<29'	<30'	<31'
1 ^{er}	700 €	600 €	500 €
2 ^{ème}	600 €	500 €	400 €
3 ^{ème}	400 €	300 €	200 €
4 ^{ème}	300 €	200 €	100 €
5 ^{ème}	270 €	170 €	70 €
6 ^{ème}	250 €	150 €	50 €
7 ^{ème}	250 €	150 €	50 €
du 8 ^{ème} au 15 ^{ème}	230 €	130 €	30 €

10km SCRATCH FEMMES

Performance	<34'	<36'	<40'
1 ^{ère}	700 €	600 €	500 €
2 ^{ème}	600 €	500 €	400 €
3 ^{ème}	400 €	300 €	200 €
4 ^{ème}	300 €	200 €	100 €
5 ^{ème}	270 €	170 €	70 €
6 ^{ème}	250 €	150 €	50 €
7 ^{ème}	250 €	150 €	50 €
de la 8 ^{ème} à la 10 ^{ème}	230 €	130 €	30 €

Prime supplémentaire de 100€ en cas de record de l'épreuve (Homme : 29'18 et Femme : 33'30)

10km RÉGIONAUX HOMMES

Performance	<32'	<34'	<36'
1 ^{er}	250 €	200 €	150 €
2 ^{ème}	225 €	175 €	125 €
3 ^{ème}	200 €	150 €	100 €
4 ^{ème}	175 €	125 €	75 €
5 ^{ème}	150 €	100 €	50 €
du 6 ^{ème} au 10 ^{ème}	130 €	80 €	30 €

10km RÉGIONALES FEMMES

Performance	<42'	<43'	<44'
1 ^{ère}	250 €	200 €	150 €
2 ^{ème}	225 €	175 €	125 €
3 ^{ème}	200 €	150 €	100 €
4 ^{ème}	175 €	125 €	75 €
5 ^{ème}	150 €	100 €	50 €
6 ^{ème}	130 €	80 €	30 €

Les récompenses seront données sur le podium à la fin de chaque course,

Aucune prime ne sera délivrée le jour-même, les concurrents devront fournir une adresse postale ou un RIB (IBAN) (À remettre dans l'heure après la course à la salle Faidherbe) pour le versement des primes qui leurs seront versées dans le mois sauf contrôle anti-dopage.

Les résultats seront publiés sur le site de l'AHVL (www.ahvl.com.fr), le site de Nordsport (<https://www.nordsport-chronometrage.fr/resultats>), et bien sûr sur le site de la FFA et de la LHDFa (<http://lhdfa.athle.fr/>)

Il y aura aussi un tirage au sort pour les inscrits avant le 7 octobre 0h (cachet de la poste), (VTT + divers)

- Pour la course 3, récompenses aux 3 premiers garçons et 3 premières filles de chaque catégorie (Benjamins et Minimes).
- Pour la course 4 : récompenses à tous à l'arrivée

Article 10 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Tout abandon de matériel, tout jet de déchets hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif. Des poubelles sont prévues une vingtaine de mètres après le ravitaillement pour les gobelets, et au ravitaillement pour l'après-course,

Article 11 - FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout moment mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entraînera de facto la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

Article 12 - DROIT À L'IMAGE

De part sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

Article 13 – PROTECTION DE LA VIE PERSONNELLE

Vous pouvez refuser qu'il soit fait mention de votre nom dans les résultats paraissant sur les sites Internet de l'organisation et sur ceux de ses éventuels prestataires et/ou partenaires. Vous devez dans ce cas envoyer un mail à l'organisateur. Idem pour la publication sur le site de la F.F.A (dpo@athle.fr)

Article 14 - ANNULATION

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre . Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement dans les jours qui suivent (hormis des frais du prestataire pour les inscriptions en ligne) et en cas d'engagement par courrier postal et chèque, celui-ci sera détruit ou récupérable sur demande au stade Wancquet le mardi ou jeudi suivant la course annulée. Par contre les participants ne pourront prétendre à aucune indemnité à ce titre.

Article 15 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions ainsi que des recommandations sanitaires de la FFA disponibles sur leur site internet

NOUS ADRESSONS NOS VIFS REMERCIEMENTS À TOUTES LES ENTREPRISES ET TOUS LES ORGANISMES INSTITUTIONNELS QUI NOUS ONT PERMIS D'ORGANISER CETTE MANIFESTATION GRÂCE À LEUR SOUTIEN FINANCIER ET AUTRE :

